

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 15 décembre 2014 à 20 h 00.

**PRÉSENTS :** Marc Dubeau, maire  
Jean-François Labranche, conseiller  
Mario Godbout, conseiller  
Marie-Claude Bourbeau, conseillère  
Lawrence Cassista, conseiller  
Lucie Racine, conseillère  
**ABSENT :** Bruno Guilbault, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.

Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier. Madame Anick Patoine, responsable de l'urbanisme est également présente.

**PUBLIC :** UN

**RÉS.NO.2014-12-517**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2014**

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QU'il soit procédé à l'ouverture de la séance extraordinaire du Conseil municipal à 20 h. Monsieur le maire, Marc Dubeau, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance du 15 décembre 2014 avec l'ordre du jour tel qu'il a été publié le 27 novembre dernier et comme requis par l'article 956 du Code municipal».

**RÉS.NO.2014-12-518**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2014**

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 15 décembre 2014, séance portant uniquement sur l'adoption des prévisions budgétaires 2014, soit adopté tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, Roger Carrier ».

**RÉS.NO.2014-12-519**

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2015 – 2016 – 2017**

ATTENDU QUE la Municipalité doit adopter le programme des immobilisations de la Municipalité en vertu de l'article 953.1 du Code municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité doit adopter également le budget de la corporation pour le prochain exercice financier en vertu des articles 954 et suivants du Code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2015, ainsi que le programme triennal d'immobilisation, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015, et qu'elles soient et sont adoptées telles que présentées;

QUE les activités financières présentent des revenus de l'ordre de 1 761 040\$ et des dépenses équivalentes comme suit :

## REVENUS

Description	Montants (\$)	(%)
Taxes foncières et tarification	1 257 692\$	71.42
Paiement tenant lieu de taxes :		
• École	8 813\$	0.50
• Réserve de la Faune	99 417\$	5.65
Autres services rendus :		
• Location centre, etc.	17 383\$	0.98
• Autres revenus de source locale	307 000\$	17.43
Autres revenus :		
• Transfert inconditionnel	0\$	0.00
• Transfert conditionnel	70 735\$	4.02
<b>Total des revenus</b>	<b>1 761 040\$</b>	<b>100.0</b>

## DÉPENSES

Description	Montants (\$)	(%)
Administration générale :		
• Conseil municipal	82 349\$	
• Gestion financière	207 278\$	
• Greffe	2 300\$	
• Évaluation	20 177\$	
• Autres	149 142\$	
• Sous-total	461 246\$	26.19
Sécurité publique :		
• Police	100 796\$	
• Incendie	95 032\$	
• Sécurité civile	2 700\$	
• Sous-total	198 528\$	11.27
Transport routier :		
• Voirie municipale	184 167\$	
• Déneigement des rues	215 211\$	
• Éclairage des rues	18 000\$	
• Circulation	5 500\$	
• Transport collectif	9 222\$	
• Sous-total	432 100\$	24.54
Hygiène du milieu :		
• Eau et distribution	77 563\$	
• Réseau d'égout	89 400\$	
• Matières résiduelles	136 189\$	
• Sous-total	303 152\$	17.21
Santé et bien-être (OMH)	3 000 \$	0.17
Aménagement et urbanisme	85 317\$	4.84
Loisirs et culture :		
• Aréna et patinoire	35 571\$	
• Piscine	16 986\$	
• Parc et terrain de jeux	62 666\$	
• Autres	22 963\$	
• Sous-total	138 186\$	7.85
Frais de financement :		
• Intérêts sur la dette	47 773\$	
• Remboursement du capital	242 464\$	
• Sous-total	290 237\$	16.48
Dépenses en immobilisation	8 600\$	0.49
Moins Affectations	-159 326\$	-9.04
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 761 040\$</b>	<b>100.0</b>

QUE le présent budget soit transmis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire sur le formulaire prescrit à cet effet;

QUE soit adopté le programme triennal d'immobilisation suivant :

Interventions	2015	2016	2017	Total
Eau potable	0\$	1 941 165\$	0\$	1 941 165\$
Réfection	420 000\$	0\$	473 000\$	893 000\$
<b>Total</b>	<b>420 000\$</b>	<b>1 941 165\$</b>	<b>473 000\$</b>	<b>2 834 165\$</b>

QUE le solde sera financé par règlements d'emprunts qui devront être soumis à l'approbation des électeurs et du ministre en temps opportun ».

**RÉS.NO.2014-12-520**

**ADOPTION DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE 2015 AINSI QUE DU TAUX SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS ET DE LA TAXE SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ENREGISTRÉES**

ATTENDU QUE la Municipalité, suite à l'adoption des prévisions budgétaires 2015, soit procéder à l'imposition des différentes taxes foncières;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QU'une taxe foncière générale au montant de 0.5949 \$ du 100\$ d'évaluation doit et est imposée, et elle sera prélevée pour l'année fiscale 2015 sur tout immeuble imposable sur le territoire de la Municipalité de Saint-Joachim, sauf pour la catégorie d'immeubles non résidentiels, la taxe sera au montant de 1.6249\$ du 100\$ d'évaluation ainsi que de 0.5949\$ du 100\$ d'évaluation sur les exploitations agricoles enregistrées ».

**RÉS.NO.2014-12-521**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 374-2014 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES (AUTRES QUE LA TAXE FONCIÈRE) AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'AQUEDUC, L'ENLÈVEMENT ET LA DISPOSITION DES ORDURES ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

ATTENDU QUE la municipalité doit adopter par règlement le taux des taxes et de la tarification en vertu des articles 988 et suivants du Code municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné le 1er décembre dernier;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QU'un règlement portant le #374-2014 déterminant les taux de taxes, autres que la taxe foncière, ainsi que les tarifs de compensation pour l'aqueduc, l'enlèvement et la disposition des ordures, la taxe « verte » ainsi que l'assainissement des eaux usées soit et est adopté tel que lu;

Que le règlement # 374-2014 fait partie de la présente résolution comme si au long reproduit. »

**RÉS.NO.2014-12-522**

**ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRIÉRÉS DE TAXES ET COMPTES DUS À LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun de fixer le taux d'intérêt sur les comptes de taxes et de tarification, ainsi que sur les autres créances de la Municipalité pour l'année 2015;

En conséquence,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim adopte un taux d'intérêt annuel de 15% et, qu'il soit chargé sur tous les arriérés de taxes de même que sur tous les comptes dus à la Municipalité, et ce, pour l'exercice 2015 ».

**RÉS.NO.2014-12-523**

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014**

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance extraordinaire du Conseil municipal du 15 décembre 2014 à 20h16».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

---

Marc Dubeau, maire

---

Marc Dubeau, maire

---

Roger Carrier, directeur général  
et secrétaire-trésorier